

DÉPOSER UN ARTICLE POUR LE BULLETIN MUNICIPAL

St-Mars Actualités

Comment passer son information?

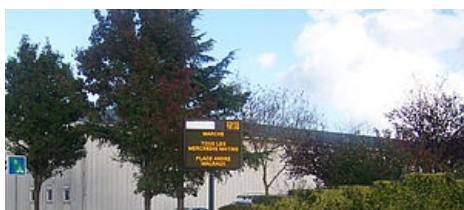
Pour faire passer une information dans le Bulletin Municipal Saint Mars Actu', merci de nous soumettre vos éléments (texte et visuel) par email au plus tard le dernier jour du mois précédent la parution du bulletin.

Exemple: Vous souhaitez faire paraître un article dans le bulletin municipal du mois de Janvier, votre article doit donc être envoyé avant le 30 Novembre.

Attention !

Par souci de lisibilité, la commission communication a décidé de prendre l'option de **privilégier les articles au détriment des affiches** dans le bulletin municipal. Nous privilégions désormais les articles avec une ou deux photos (logo associations, photos des événements...) plus explicites et attrayantes.

A voir aussi



Mairie de Saint-Mars-du-Désert

1, rue de la Mairie
44850 Saint-Mars-du-Désert

☎ 02 40 77 44 09

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi > jeudi

9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h30

Vendredi

9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h00

Samedi (Uniquement Etat Civil hors vacances scolaires)

9h00 > 12h00